

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

JADEL D DÉCAPANT POUR SOLS

Réf. ES01 - Bidon 5L

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit : 324160 – JADEL D
Utilisations identifiées pertinentes : Décapant pour sols
Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
 COLDIS SAS
 230, AVENUE DU COUNOISE
 FR-84320 ENTRAIGUES
 FR-84
Appel d'appel d'urgence : 902 12 14 11 (9 :00 AM – 17 :00 PM)
900 50 67 73

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du mélange. Eléments d'étiquetage

Symbole de danger :



Corrosif (C)

Mention(s) de danger : R35 provoque de graves brûlures
 R37 Irritant pour les voies respiratoires

Mention(s) de mise en garde : S2 Conserver hors de portée des enfants
 S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S45 En ca d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Autres dangers / mentions : Ne pas avaler. PRODUIT INDUSTRIEL. USAGE PROFESSIONNEL. Contient sodium hydroxyde.

Observations :

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	%	N° CE (Einesc / Elincs)	Pictogramme(s) de danger	Mention(s) de danger
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0,5-2	215-185-5	C	R35
ammoniac	1336-21-6	0-1	215-647-6	C, N	R34, R50
Métasilicate de disodium	6834-92-0	0-1	229-912-9	C	R34, R37

4. PREMIERS SECOURS

Consultations Institut national de toxicologie : Formule déposée CENTRE ANTI-POISONS de Paris. Hôpital F-WIDAL tél : 01.40.05.48.48. Centre Anti-poisons de Belgique Tf. 070245245

4.1 Description des premiers secours :

- Inhalation :** Eloigner la personne de la zone contaminée. Contrôler la respiration. Au besoin, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à grande eau et avec du savon, sans frotter.
- Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever les lentilles.
- Ingestion :** En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par voie orale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- Inhalation :** Sensation de brûlure, toux, difficultés respiratoires.
- Contact avec la peau :** Rougeurs, douleurs, brûlures cutanées graves
- Contact avec les yeux :** Douleur, vision floue, brûlure profondes graves
- Ingestion :** Douleur abdominale, sensation de brûlures, diarrhée, vomissements

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaire

- Générales :** Ne JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés :** Eau pulvérisée, mousse, agents extincteurs secs,
- Moyens d'extinction inappropriés :** En cas d'incendie aux alentours, tous les agents d'extincteurs sont permis.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas d'incendie. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), etc.

Equipe de protection spécial pour le personnel luttant contre les incendies :

Protections : Equipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc). Appareil respiratoire autonome.

- Conseils aux pompiers :** Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Eviter que les produits anti-incendie passent dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être traités en accord avec les réglementations en vigueur.

6. PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser par les égouts ou les cours d'eau. Si cela arrive, avvertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Evitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :

Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur. Voir SECTION 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisés. Ne pas stocker plus de 30 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir SECTION 1 Réserve aux utilisateurs professionnels.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Valeurs limites de l'exposition professionnelle	
	VLA-ED (exposition quotidienne)	VLA-EC (exposition courte durée)
Hydroxyde de sodium	Non établi	2 mg/m ³
Ammoniac	20 ppm-14 mg/m ³	50 ppm-36 mg/m ³
Métasilicate de disodium	Non établi	Non établi

Contrôles de l'exposition :

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection lorsqu'il y a un risque d'éclaboussures

Protection de la peau : Utiliser des vêtements de protection appropriés

Protection des mains : Gants imperméables. Matériaux recommandés : latex, nitrile ou résistance supérieure.

Protection respiratoire : Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

(L'information doit être confirmée par l'évacuateur des postes de travail)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :

Couleur :

Odeur :

pH : 11 (+/- 0,4)

Densité : 1,05 (+/- 0,01)

Viscosité(s) : Non pertinent
Solubilité(s):
Point éclair : Non applicable
% Matière active nominal :

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité - Stabilité chimique : Il n'existe pas de risque de réaction chimique. Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses – Matières incompatibles :

Pas de risque de polymérisation. Incompatibilités : aucun risque spécifique n'est à souligner.

Conditions à éviter : Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation inadaptée des emballages.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales, il n'existe pas de risque de décomposition chimique. En cas de combustion, voir SECTION 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Irritation : Irrite les yeux et/ou la peau
Corrosivité : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Sensibilisation : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Toxicité à dose répétée : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Cancérogénicité : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Mutagénicité : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Autres effets néfastes : Il n'existe pas de données disponibles quant à des essais sur le produit.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité : Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.
Persistance et dégradabilité : Non disponible
Potentiel de bioaccumulation : Non disponible
Mobilité dans le sol : Non disponible
Autres effets néfastes : Non disponible

13. CONSIDERATIONS CONCERNANTS A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets : Déversement du produit pur dans les égouts ou les cours d'eau interdits. Les résidus et les emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : 0
Nom d'expédition des nations unies Non classifiée

Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette :

Route – ADR

Groupe d'emballage ADR
Exemptions pour format ADR

Maritime – IMDG

Groupe de séparation IMDG :

Aérien – ICAO/IATA

Autres : ---

Dangers pour l'environnement :

Voir SECTION 2

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementation détergents : Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents répondent aux critères de biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

Teneur selon REGLEMENT (CE) N° 648/2004 sur les détergents :

Agents de surface non ionique <5%. NTA (acide nitrilotriacétique) et sels <5%.
Parfums. Formaldehyde.

Réglementation biocides : Non pertinent

Réglementation cosmétiques : Non pertinent

Réglementation aérosols : Non pertinent

Registres sanitaires : R.S.I ; / 37.00196/B 37.4071/CAT. Fabriqué en UE

Evaluation de la sécurité chimique :

Non disponible

Icône d'utilisation sécurisé : (A.I.S.E.)



Conserver hors de la portée des enfants



Eviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau



Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter un médecin



Ne pas mélanger avec d'autres produits

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R associées aux composants indiqués dans la SECTION 3

- R35 Provoque de graves brûlures
- R34 provoque des brûlures
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R34 Provoque des brûlures
- R37 Irritant pour les voies respiratoires

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit.

Le département technique, apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.